

## desenclavement propriété

## Par fanette, le 14/07/2012 à 19:12

nous sommes assignés au tribunal par notre voisin qui veut faire jouer en sa faveur une procédure de désenclavement.

Son terrain bénéficie actuellement d'un passage carrossable de 4m mais désirant faire un lotissement il souhaiterait le porter à 6m.

Il faut savoir que le permis de construire pour ce lotissement n'est pas déposé et qu'il est lui même sujet à caution car se situant en bordure de littoral.

Que dire du caractère "injuste" d'un telle loi qui va permettre à nos dépens l'enrichissement de notre voisin (15000 mètres à 300 euros le m²...) avec une indemnisation ridicule en regard des nuisances que cela suppose.

Si quelqu'un me propose des voies de recours ??